

AdUX

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Fiderec Audit
160 Bis Rue de Paris
92645 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
AdUX
101-109 Rue Jean Jaures
92300 Levallois Perret

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AdUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les éléments retenus par la société, en particulier les principales hypothèses du plan de trésorerie, pour arrêter ses comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 en appliquant le principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires **(Notes 3.19 et 3.20 de l'annexe aux comptes consolidés)**

Risque identifié

Comme indiqué dans les notes 3.19 « Informations sectorielles » et 3.20 « Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où l'obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire au moment de la mise en ligne et la diffusion d'objets publicitaires de différents formats sur un ou plusieurs supports et/ou diffusion de publicité ou engagement sur un nombre de clics ou actions sur le message publicitaire des annonceurs. Le fait générateur est donc la diffusion effective des contenus. Le chiffre d'affaires résulte principalement des activités suivantes :

- ✓ « **Adsales** » correspond au chiffre d'affaires généré par les forces commerciales propres au groupe AdUX qui accompagnent les annonceurs et les agences media en proposant des dispositifs publicitaires.
- ✓ « **Adtech** » correspond au chiffre d'affaires généré grâce aux plateformes technologiques propres au groupe AdUX pour la diffusion des publicités numériques (Quantum & Admoove).

Pour réaliser ces activités publicitaires, le groupe a recours à des plateformes technologiques développées en interne ou à des prestataires externes.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires comme un point clé de l'audit compte tenu de la volumétrie des flux et de la complexité des systèmes d'information, avec notamment l'utilisation de plateformes développées en interne ou de plateformes externes, pour la détermination du chiffre d'affaires.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus lié à la comptabilisation des différents flux de chiffre d'affaires.

Nous avons tenu compte, dans notre approche, des systèmes d'information impliqués dans la reconnaissance du chiffre d'affaires et dans la comptabilisation des coûts associés, en testant, avec l'aide de nos spécialistes informatiques, l'efficacité des contrôles automatiques des systèmes impactant la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier les procédures de contrôle interne, identifier les principaux contrôles manuels ou automatisés pertinents pour notre audit et tester leur conception et efficacité opérationnelle ;
- rapprocher les données comptables avec le suivi de gestion de la direction et réaliser des tests de détail sur la base d'un échantillon de transactions ;
- réaliser des procédures de revue analytique, en analysant notamment les variations significatives de chiffre d'affaires et de taux de marge d'une période à l'autre ;
- prendre connaissance du rapport ISAE 3402 établi par l'auditeur du principal prestataire externe par lequel transite le chiffre d'affaires, rapport attestant de l'efficacité des procédures de contrôle interne mises en place chez le prestataire ;

- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdUX par votre Assemblée générale du 17 mai 2018 pour les cabinets Fiderec Audit et PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, les deux cabinets Fiderec Audit et PricewaterhouseCoopers Audit étaient dans la 3^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Boulogne-Billancourt, le 27 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FIDEREC AUDIT



Bertrand Baloche



Adrien LECHEVALIER

Président

AD.UX

ADVERTISING AND USER EXPERIENCE

COMPTES CONSOLIDÉS 2020

Société anonyme au capital de 1 569 481,25 euros
101 – 109 rue Jean Jaurès – 92300 Levallois Perret
418 093 761 R.C.S. Nanterre
www.adux.com

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE	9
Note 1. Événements marquants.....	9
Crise de la COVID-19	9
Autres événements marquants	9
Note 2. Événements postérieurs à la clôture	10
Autres événements postérieurs à la clôture.....	10
Note 3. Principes et méthodes comptables.....	11
3.1. Entité présentant les états financiers	11
3.2. Base de préparation	11
3.3. Principes de consolidation	11
3.4. Continuité d'exploitation	12
3.5. Recours à des estimations et aux jugements.....	13
3.6. Monnaie étrangère	13
3.7. Immobilisations incorporelles.....	14
3.8. Immobilisations corporelles.....	15
3.9. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé.....	15
3.10. Titres non consolidés.....	16
3.11. Créances clients.....	16
3.12. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants	16
3.13. Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente	16
3.14. Capital.....	16
3.15. Emprunts	17
3.16. Instruments financiers dérivés	17
3.17. Provisions	17
3.18. Avantages du personnel.....	17
3.19. Informations sectorielles.....	19
3.20. Chiffre d'affaires.....	19
3.21. Charges facturées par les supports	20
3.22. Impôt sur le résultat.....	21
3.23. Résultat opérationnel.....	21
3.24. Résultat par action	21
Note 4. Gestion des risques financiers	22
4.1. Risque de crédit	22
4.2. Risque de liquidité.....	23
4.3. Catégorisation des instruments financiers.....	24
Note 5. Périmètre de consolidation	25
5.1. Liste des entités consolidées.....	25
Note 6. Charges de personnel	26
Note 7. Autres produits et charges non courants.....	26
Note 8. Résultat financier	27
Note 9. Impôt sur le résultat	27
Note 10. Goodwill.....	28
10.1. Valeur nette comptable des goodwill affectée à chaque UGT.....	28
10.2. Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill au 31 décembre 2020.....	28

Note 11.	Immobilisations incorporelles	29
Note 12.	Immobilisations corporelles	30
Note 13.	IFRS 16.....	30
Note 14.	Impôts différés	31
14.1.	Impôts différés actifs et passifs reconnus	31
14.2.	Impôts différés actifs non reconnus.....	31
Note 15.	Autres actifs financiers	32
Note 16.	Clients et autres débiteurs.....	32
Note 17.	Autres actifs courants.....	33
Note 18.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	33
Note 19.	Capitaux propres	33
Note 20.	Emprunts et dettes financières.....	33
Note 21.	Provisions courantes et non courantes.....	34
21.1.	Détail des provisions non courantes	34
21.2.	Détail des provisions courantes	34
21.3.	Provisions pour risques et charges.....	34
21.4.	Avantages du personnel.....	35
Note 22.	Autres dettes et passifs courants.....	36
Note 23.	Informations sectorielles	36
Note 24.	Plan d'options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites.....	37
24.1.	Options de souscriptions d'actions	37
Note 25.	Engagements hors-bilan	38
25.1.	Engagements reçus	38
25.2.	Engagements donnés	38
25.3.	Litiges	38
Note 26.	Transactions entre parties liées.....	38
26.1.	Rémunérations versées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice.....	38
26.2.	Transactions avec les filiales.....	39
26.3.	Autres parties liées.....	39
Note 27.	Honoraires des commissaires aux comptes	39

Comptes de résultat consolidés des exercices 2020 et 2019

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 déc.2020	31 déc.2019
Chiffre d'affaires		17 947	24 766
Charges facturées par les supports		- 9 830	- 12 848
Marge brute		8 116	11 918
Achats		- 3 165	- 4 056
Charges de personnel	Note 6	- 4 530	- 7 754
EBITDA ⁽¹⁾		421	108
Dotations et reprises aux amortissements et provisions		- 1 638	- 1 586
Valorisation des stock options et actions gratuites		-	- 12
Résultat opérationnel courant		- 1 218	- 1 491
Autres produits et charges non courants	Note 7	618	1 636
Résultat opérationnel		- 600	145
Coût de l'endettement	Note 8	- 66	- 52
Autres produits et charges financiers	Note 8	- 113	- 428
Résultat des sociétés intégrées		- 779	- 335
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		-	20
Résultat avant impôt des sociétés consolidées		- 779	- 315
Impôts	Note 9	- 71	- 58
Résultat net		- 850	- 372
Part des minoritaires		- 0	- 27
Dont Part du Groupe		- 851	- 400

⁽¹⁾ Résultat Opérationnel courant avant dotations et reprises aux amortissements et provisions

	31 déc.2020	31 déc.2019
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	6 277 925	6 277 925
Résultat de base par action (en euros)	-0,14	-0,06
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	6 277 925	6 277 925
Résultat dilué par action (en euros)	-0,14	-0,06

Etat du résultat global des exercices 2020 et 2019

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Résultat de la période	- 851	- 400
Autres éléments du résultat global		
<i>Éléments pouvant être recyclés ultérieurement en résultat net</i>		
- Application de la comptabilité de couverture aux instruments financiers	-	-
- Ecart de conversion	- 545	- 8
- Autres	-	142
- Impôt sur les autres éléments du résultat global	-	-
<i>Éléments non recyclés ultérieurement en résultat net</i>		
- Taxes sur les autres éléments du résultat global	-	-
- Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite	35	- 25
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	- 510	109
dont part du groupe	- 510	109
dont intérêts minoritaires	-	-
Résultat global	- 1 361	- 290

Bilans consolidés au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019

		31 déc.2020	31 déc.2019
ACTIF - en milliers d'euros	Notes		
Goodwill nets	Note 10	2 468	2 468
Immobilisations incorporelles nettes	Note 11	842	1 498
Immobilisations corporelles nettes	Note 12	168	240
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	Note 13	956	1 193
Impôts différés actifs	Note 14	0	-
Autres actifs financiers	Note 15	175	173
Actif destinés à être cédés		0	-
Actifs non courants		4 608	5 572
Clients et autres débiteurs	Note 16	13 345	14 245
Autres actifs courants	Note 17	6 313	11 560
Actifs financiers courants		0	-
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	Note 18	1 557	3 172
Actifs courants		21 216	28 977
TOTAL DE L'ACTIF		25 824	34 548

		31 déc.2020	31 déc.2019
PASSIF - en milliers d'euros	Notes		
Capital social		9 417	9 417
Primes et réserves consolidées		-14 068	-13 130
Actions propres		-101	-84
Résultat consolidé (part du Groupe)		-851	-400
Capitaux propres (part du Groupe)		-5 603	-4 197
Intérêts minoritaires		27	26
Capitaux propres	Note 19	-5 577	-4 171
Emprunts et dettes financières à long terme	Note 20	1 000	1 510
Dettes de location à long terme	Note 13	723	959
Provisions non courantes	Note 21	580	480
Passifs d'impôt différés	Note 14	0	-
Passifs destinés à être cédés		-	-
Passifs non courants		2 303	2 949
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	Note 20	1 900	3 407
Dettes de location à court terme	Note 13	310	293
Provisions courantes	Note 21	200	2 052
Fournisseurs et autres créditeurs		20 667	20 296
Autres dettes et passifs courants	Note 22	6 021	9 723
Passifs courants		29 098	35 771
TOTAL DU PASSIF		25 824	34 548

Tableau des flux de trésorerie consolidés des exercices 2020 et 2019

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 déc.2020	31 déc.2019
Résultat net		-850	-372
<i>Ajustements pour :</i>		-	-
Amortissements des immobilisations		1 406	1 564
Pertes de valeur	Note 10	-	-
Autres éléments non courants sans incidence sur la trésorerie	Note 7	-1 831	-1 435
Coût de l'endettement		66	52
Quote-part dans les entreprises associées		-	16
Résultat de cession d'immobilisations		778	-75
Flux de trésorerie des activités cédées ou destinées à être cédées		-	-
Flux de trésorerie des activités à céder		-	-
Coûts des paiements fondés sur des actions		-	12
Charges d'impôts	Note 9	71	58
Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement		-359	-179
Variation du besoin en fonds de roulement		141	-2 572
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		-219	-2 752
Intérêts payés		-15	-34
Impôt sur le résultat payé		-110	-35
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		-344	-2 820
Produits de cession d'immobilisations corporelles		-	-
Evaluation à la juste valeur des équivalents de trésorerie		-	-
Produits de cession d'actifs financiers		-	-31
Cession de filiale, sous déduction de la trésorerie cédée		156	1 214
Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise		-	132
Acquisition d'immobilisations		-586	-894
Variation des actifs financiers		-1	-2
Variation des fournisseurs d'immobilisations		-62	-139
Incidence des variations de périmètre		-2	-35
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		-496	245
Produits de l'émission d'actions		-	3 885
Rachat d'actions propres		-17	106
Nouveaux emprunts		400	1 165
Remboursements d'emprunts		-1 157	-1 409
Variation des autres dettes financières		1	-
Dividendes payés aux minoritaires		-	-
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		-773	3 746
Incidence des variations de taux de change		-1	0
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		-1 615	1 171
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 1er janvier		3 172	2 001
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE FIN DE PÉRIODE		1 557	3 172

Tableau de variation des capitaux propres consolidés des exercices 2020 et 2019

<i>en milliers d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Actions propres	Réserve options et actions gratuites	Pdts et charges en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres Part du groupe	Capitaux propres Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 1er Janvier 2019	3 622 037	5 433	129 249	-190	1 626	-51 622	-92 046	-7 550	148	-7 402
Dividendes versés par les filiales aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	2 655 888	3 984	-	-	-	-	-	3 984	-	3 984
Rachat d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Traitement des options et actions gratuites	-	-	-	106	12	-	-	118	-	118
Variation périmètre	-	-	-	-	-	-	30	30	-149	-119
Autres retraitements	-	-	-	-	-	-	-489	-489	-	-489
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	109	-	109	-	109
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-400	-400	27	-372
Résultat global	-	-	-	-	-	109	-400	-290	27	-263
Au 31 décembre 2019	6 277 925	9 417	129 249	-84	1 638	-51 513	-92 904	-4 197	26	-4 171
Dividendes versés par les filiales aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachat d'actions ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Traitement des options et actions gratuites ⁽²⁾	-	-	-	-17	-	-	-	-17	-	-17
Variation périmètre	-	-	-	-	-	-	-28	-28	-	-28
Autres retraitements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-510	-	-510	-	-510
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-851	-851	0	-850
Résultat global	-	-	-	-	-	-510	-851	-1 361	0	-1 361
Au 31 Décembre 2020	6 277 925	9 417	129 249	-101	1 638	-52 024	-93 783	-5 603	27	-5 577

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2020, AdUX SA détient 7 708 actions propres auxquelles s'ajoutent 36 453 actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité

⁽²⁾ Cf. Note 25 sur les plans d'options de souscriptions d'actions et d'attributions d'actions gratuites.

Notes sur les comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés de l'exercice 2020, ainsi que les notes afférentes, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de AdUX SA, arrêtés lors de sa réunion du 30 mars 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2020.

Note 1. Événements marquants

Depuis le 30 décembre 2019, Azerion Holding B.V. détient 54,95% du capital social de AdUX.

Le 31 janvier 2020, le Conseil d'administration de la Société a mis fin aux fonctions de Président Directeur Général de Monsieur Cyril Zimmermann.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Il a nommé Monsieur Salih Hikmet Cosgun en qualité de Directeur Général à partir du 1er février 2020 pour une durée indéterminée et a désigné Monsieur Trond Dale en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée restante de son mandat d'administrateur.

A la suite des démissions de la société Azerion Holding B.V, représentée par Monsieur Atilla Aytekin, et de Monsieur Umut Akpinar, de leur mandat d'administrateur le 31 janvier 2020, Azerion est désormais uniquement représentée au Conseil d'administration par Madame Kyra Steegs. Le Conseil d'administration se compose donc d'un représentant d'Azerion Tech Holding B.V, Madame Kyra Steegs, d'une administratrice indépendante, Madame Catharina Hillström, et de son Président, Monsieur Trond Dale.

Crise de la COVID-19

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie du Covid-19 et le confinement de la majorité de la population européenne ont eu un impact immédiat sur la consommation des ménages et sur les dépenses marketing des annonceurs. A compter de mars 2020, de nombreuses campagnes publicitaires ont été annulées ou reportées. Avec des décalages de quelques semaines, la tendance a été la même dans tous les pays d'implantation d'AdUX. La baisse s'est confirmée et accentuée en avril et en mai 2020. La tendance de l'activité sur le deuxième semestre reste négative mais s'est améliorée en comparaison avec le premier semestre. Le manque de visibilité reste pénalisant en début d'exercice 2021 en attendant une reprise normale de l'activité économique et la levée des restrictions de déplacement et de commerce. La société reste donc très prudente sur sa gestion des coûts et des investissements.

Autres événements marquants

Le 30 avril 2020, Admoove SAS a cédé sa plateforme MaPubFacile pour 0,1 million d'euros. La valeur nette comptable de cette plateforme était de 0,4 million d'euros dans les états financiers au 30 avril 2020.

Le 5 mai 2020, AdUX a procédé au remboursement des prêts contractés les 19 juillet 2019 et 3 octobre 2019 auprès de Azerion.

Le 19 juin 2020, la société Adysseum a contracté un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 400.000 euros auprès de la BNP.

Le 30 juin 2020, AdUX a cédé la société AdMoove Sweden AB pour 315 000 euros dont 10 000 euros seront payés en numéraire et 305 000 euros réglés par compensation de la dette d'AdUX vis-à-vis de son ancienne filiale. L'activité de cette filiale avait chuté de façon très importante et était devenue déficitaire à la suite de la perte de son principal contrat pendant l'été 2018. Cet événement avait conduit à la dépréciation de la totalité de la survaleur attachée à cette activité dans les comptes du Groupe en 2018 pour un montant de 8,5 millions d'euros. Au premier trimestre 2020, AdMoove Sweden n'était pas revenue à la rentabilité et a réalisé environ 0,2 million d'euros de chiffre d'affaires. Cette cession s'inscrit dans la volonté du Groupe de retrouver la rentabilité en se concentrant sur ses activités principales dans les pays où il a la taille critique.

Le 21 juillet 2020, il a été mis fin au litige avec un éditeur par la signature d'un protocole transactionnel en contrepartie duquel AdUX a reçu la somme de 80 000 euros. Pour rappel, AdUX avait assigné par acte daté du 21 juin 2016, un éditeur ainsi que des régies ayant repris la commercialisation des espaces publicitaires de ce dernier en raison de la résiliation fautive du contrat de régie et de partenariat conclu avec l'éditeur ; et du transfert des effets de ce contrat à d'autres régies. A cette fin, AdUX réclamait notamment à ces différentes sociétés la somme de 2,4 millions d'euros.

Actionnaire majoritaire

Azerion Holding B.V., société de droit néerlandais, qui détient le contrôle de AdUX depuis le 30 décembre 2019 a décidé de réorganiser ses activités autour de deux filiales, l'une dédiée à la publicité digitale qui portera les titres AdUX et l'autre dédiée à l'édition de jeux vidéo en ligne.

L'opération de reclassement a pris la forme d'une cession des actions AdUX détenues par Azerion Holding B.V. à Azerion Tech Holding B.V., filiale détenue à 100% par Azerion Holding B.V., qui n'a pas d'activité opérationnelle et a uniquement vocation à détenir les titres d'autres sociétés du groupe Azerion.

A la suite de cette opération intervenue le 11 décembre 2020, Azerion Tech Holding B.V. détient 54,95% du capital social de AdUX.

L'Autorité des Marchés Financiers a accordé à Azerion Tech Holding B.V. une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant la totalité des titres composant le capital de AdUX.

L'opération de reclassement n'a emporté aucune modification de l'activité opérationnelle de AdUX ni aucune modification du contrôle et de la gouvernance de AdUX, qui demeure contrôlée in fine par Azerion Holding B.V.

Transformation en Société Européenne (SE)

Le Conseil d'administration de AdUX a pris la décision, le 18 novembre 2020, de proposer aux actionnaires de transformer la société en société européenne (Societas Europaea, SE) dans la perspective d'un transfert du siège social aux Pays-Bas.

L'ensemble de ce projet sera soumis aux actionnaires de AdUX qui seront convoqués, au cours de l'année 2021, à deux assemblées générales extraordinaires distinctes afin d'approuver, dans une première étape, la transformation en société européenne puis, dans une seconde étape, le transfert du siège social aux Pays-Bas.

Note 2. Événements postérieurs à la clôture

Réduction du capital social

Lors de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 9 février 2021, il a été décidé de réduire le capital social de la Société de 9.416.887,50 euros à 1.569.481,25 euros, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de 1,50 euros à 0,25 euros.

La réduction du capital social permettra à la Société de disposer d'actifs nets au moins équivalents au capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer, condition préalable à la transformation de la Société en société européenne.

Fin du litige commercial Quantum

Le 11 mars 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné la société Quantum, dont AdUX est actionnaire à 100 %, au paiement de la somme de 1,07 million d'euros à la suite d'un litige commercial. La société Quantum a interjeté appel de ce jugement le 14 mars 2019.

Par un protocole signé en date des 15, 17 et 18 février 2021, la société AdUX, venant aux droits de sa filiale Quantum pour les besoins dudit protocole, et l'intimé, ont mis un terme à leur différend. Par ce protocole, la société AdUX accepte de verser à l'intimé une somme forfaitaire de 353.690 euros, se désiste de l'appel interjeté et renonce à toute poursuite à l'encontre de l'intimé. En contrepartie, l'intimé renonce quant à elle au bénéfice de la première condamnation du 11 mars 2019 et renonce à toute poursuite à l'encontre des sociétés Quantum et AdUX s'agissant des différends afférents au litige commercial et renonce à son pourvoi visant à contester l'ouverture de la procédure de sauvegarde de Quantum.

Procédure de sauvegarde

Le plan de sauvegarde approuvé par le Tribunal de commerce de Paris le 4 décembre 2019 qui prévoyait un échelonnement des dettes inscrites au plan de la société Quantum sur une durée initiale de neuf ans a été prolongée d'une année par le tribunal de commerce de Paris dans sa décision du 23 février 2021.

Autres événements postérieurs à la clôture

Sur la base des derniers renforcements de mesures décidés dans de nombreux pays européens début 2021, la Groupe n'a pas de visibilité satisfaisante sur la sortie de crise et le redémarrage du marché bien que de nombreux indicateurs laissent penser à une reprise sur le deuxième semestre 2021.

Dans le cadre du changement de locaux qui a conduit à la signature d'un protocole avec son ancien bailleur en date du 15 avril 2021, le Groupe sera amené à comptabiliser un impact positif dans ses comptes 2021 de 0,4m€.



Note 3. Principes et méthodes comptables

3.1. Entité présentant les états financiers

AdUX (« La Société ») est une entreprise domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé 101 -109 rue Jean Jaurès 92300, Levallois Perret. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

3.2. Base de préparation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2020 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants :

- les instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur,
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, évalués à la juste valeur,
- les actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur,
- les passifs, résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie, évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

Les principes et méthodes comptables exposés ci-dessous ont été appliqués d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des changements de méthodes comptables relatifs à l'application des nouvelles normes et amendements entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et listés ci-après.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Le Groupe AdUX a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2020 n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

Autres nouvelles normes non encore applicables au 1er janvier 2020 ou non appliquées par anticipation :

Le Groupe n'a appliqué aucune norme non encore applicable au 1er janvier 2020 par anticipation.

3.3. Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées si nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

3.3.1. Entreprises sous contrôle exclusif

Les entreprises sous contrôle exclusif direct ou indirect de AdUX SA sont intégrées globalement.

3.3.2. Entreprises associées (entreprises mises en équivalence)

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits

de vote d'une entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entreprises mises en équivalence ») et sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition. La participation du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

3.3.3. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3.4. Continuité d'exploitation

L'incertitude significative sur la continuité d'exploitation du Groupe avait pu être réduite dans le cadre de l'établissement des comptes au 31 décembre 2019 compte tenu de points suivants :

- l'approbation du plan de sauvegarde de la société Quantum en date du 4 décembre 2019 suite à la condamnation au paiement de la somme de 1,07 million d'euros à la suite d'un litige commercial de cette filiale,
- le soutien de l'actionnaire principal d'Azerion matérialisé par sa participation à hauteur de 3,76 millions d'euros à l'augmentation de capital lancée le 5 décembre 2019.

Par un protocole signé en date des 15, 17 et 18 février 2021 (cf. Note 2 Evénements postérieurs à la clôture), les parties ont mis un terme à ce litige commercial. Cet accord permet au Groupe de complètement dénouer le risque associé à ce litige et de réduire significativement le risque pesant sur sa continuité d'exploitation.

Par ailleurs, comme au cours des précédentes clôtures, le Groupe réalise des prévisions de trésorerie sur un an glissant. Dans le contexte actuel de crise sanitaire liée au Covid-19, les dernières versions des plans de trésorerie, prenant en compte la situation de trésorerie et les perspectives jusqu'au 31 décembre 2021 s'appuient sur les principales hypothèses suivantes :

- Chiffre d'affaires consolidé 2021 supérieur à celui de 2020, dont les 9 mois derniers mois ont été pleinement impactés par la crise sanitaire. Sur 2021, le Groupe anticipe un redémarrage progressif de l'activité et ne prévoit un retour de l'activité à des niveaux similaires à l'avant crise qu'à partir du quatrième trimestre 2021.
- Maintien d'une structure de coûts réduite suite aux décisions de réorganisation prise en début de crise sanitaire.

La crise sanitaire a créé une incertitude au regard des principales hypothèses opérationnelles décrites ci-avant (levée des mesures restrictives, redémarrage de l'activité...). Néanmoins, compte tenu des principales hypothèses décrites précédemment le Groupe AdUX considère être en mesure de faire face aux échéances à venir dans les 12 prochains mois.

3.5. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite, de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels, notamment :

- Les goodwill et les tests de dépréciation afférents,
- Les actifs incorporels acquis,
- Les impôts différés actifs,
- Les dépréciations de créances clients,
- Les provisions pour risque,
- La charge de stock-options et actions gratuites.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Compte-tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est directement comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

3.6. Monnaie étrangère

3.6.1. Transactions en monnaie étrangère

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères d'une entité donnée sont comptabilisés en résultat opérationnel ou en résultat financier de l'entité selon la nature de la transaction sous-jacente.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont inscrites en réserves de conversion pour leur montant net d'impôt.

Les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros aux taux de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat et flux de trésorerie exprimés en devises étrangères sont convertis aux taux de change moyen mensuel, en l'absence de fluctuation importante du cours de change. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserves de conversion dans les comptes consolidés.

3.6.2. Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en dehors des activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion au sein des capitaux propres.

3.7. Immobilisations incorporelles

3.7.1. Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle sur une entité existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur celle-ci, est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements. Pour apprécier le contrôle, le Groupe tient compte, s'ils sont substantiels de ses droits de vote potentiels et de ceux détenus par d'autres parties, afin de déterminer s'il a le pouvoir. Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer, telles que des clauses d'ajustement de prix activées en fonction de l'atteinte de certains critères de performance, est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 3.9 ci-dessous. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Les goodwill se rapportant à l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur des « Titres mis en équivalence ». Ils sont testés par le biais du test de valeur effectué sur les titres.

3.7.2. Autres immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de développement y compris ceux relatifs aux logiciels et aux nouveaux sites ou nouvelles versions de sites sont immobilisés en tant qu'actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel une fois achevé ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Ces actifs incorporels sont amortis sur la durée d'utilisation estimée en fonction de la consommation des avantages économiques qui leur sont liés. Ils sont éventuellement dépréciés si leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Pour remplir la définition d'une immobilisation incorporelle, un élément doit être identifiable (séparable ou issu de droits contractuels ou légaux), contrôlé par la société et il doit être probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet élément iront à l'entreprise.

Une immobilisation incorporelle acquise est reconnue au bilan dès lors que son coût peut être mesuré de façon fiable sachant qu'il est présumé dans ce cas que des avantages économiques futurs attribuables à cette immobilisation iront à l'entreprise.

Ces immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques, de licences et logiciels et de relations clients. Les licences, logiciels et relations clients, qui ont une durée d'utilité finie, sont amortis sur une durée comprise entre 3 et 8 ans.

3.8. Immobilisations corporelles

La valeur d'origine des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, pour lesquelles les risques et avantages ont été transférés au preneur, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatiques	3 à 5 ans
Mobilier	4 à 8 ans

3.9. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

3.9.1. Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements aient eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.9.2. Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit Groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un Groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du Groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du Groupe d'unités).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.10. Titres non consolidés

A chaque clôture, conformément à la norme IFRS 9, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur soit par résultat soit par capitaux propres selon le choix opéré lors de la comptabilisation initiale comme précisé ci-dessous. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur juste valeur initiale, dont la meilleure estimation est le coût d'acquisition majoré des frais de transaction, ajusté d'éventuels gains ou pertes de valeur déterminés par une analyse de la variation de quote-part des capitaux propres.

Lors de chaque nouvelle acquisition de titres de participation, une analyse de l'intention de gestion est conduite par le groupe AdUX afin de déterminer s'ils seront évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres.

3.11. Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel.

Les créances cédées à des tiers (contrat d'affacturage) sont conservées à l'actif du Groupe car les risques et avantages qui leurs sont associés ne sont pas transférés à ces tiers. La société d'affacturage ne prend notamment pas en charge le risque de crédit. Le risque de crédit correspond au risque de non recouvrement de la créance. Dans le cadre des contrats signés avec les entités du Groupe, le risque de crédit est supporté par ces entités, ce qui signifie que le Groupe est exposé aux risques de recouvrement de la facture.

A la clôture, une analyse des taux de provisionnement historiques sur les deux typologies de créances (créances issues des activités historiques et créances issues des activités nouvelles) est menée par le groupe et a conduit au maintien des dépréciations des créances historiques.

Le Groupe s'assure également que les pertes attendues sur les créances issues des nouvelles activités restent non significatives à chaque clôture.

3.12. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments immédiatement liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives telles les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie ainsi que le compte de trésorerie disponible chez le factor.

Les actifs financiers courants ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie et détenus dans la perspective de transactions futures sont valorisés à la juste valeur et les variations sont enregistrées dans le compte de résultat.

3.13. Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de sortie et leur valeur nette comptable, soit leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ne sont plus amortis.

3.14. Capital

3.14.1. Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

3.14.2. Rachat d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

3.15. Emprunts

Tous les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue qui correspond au coût, net des frais directement attribuables à ces emprunts. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie attendus sur la durée de l'emprunt. En outre, si l'emprunt comprend un instrument dérivé incorporé (dans le cas, par exemple, d'une obligation échangeable) ou s'il comprend une composante de capitaux propres (dans le cas, par exemple, d'une obligation convertible), alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette, donc une fois que l'instrument dérivé incorporé ou la composante de capitaux propres ont été séparés. En cas de changement des flux de trésorerie futurs attendus (par exemple, remboursement anticipé non prévu initialement), alors le coût amorti est ajusté par contrepartie du résultat pour refléter la valeur des nouveaux flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

3.16. Instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont utilisés dans le but de gérer les expositions aux risques financiers. Tous les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur : initialement à la date de souscription du contrat et ultérieurement lors de chaque clôture. Le traitement des gains ou pertes de réévaluation dépend de la désignation ou non du dérivé comme instrument de couverture, et, si c'est le cas, de la nature de l'élément couvert.

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisées en résultat financier durant la période à laquelle elles se rapportent. Les justes valeurs sont basées sur les valeurs de marché pour les instruments cotés ou sur des modèles mathématiques, tels que les modèles de valorisation d'options ou des méthodes d'actualisation des flux de trésorerie pour les instruments non cotés.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et présentées en réserves au sein des capitaux propres pour la partie efficace des variations de juste valeur des instruments ; et en résultat pour les gains et pertes qui se rapportent à la partie inefficace. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont ensuite recyclés au compte de résultat en fonction de l'impact au compte de résultat des éléments couverts.

3.17. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actuelle du plus faible coût attendu de la résiliation ou de l'exécution du contrat.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, une provision est également comptabilisée pour les contrats d'achats existant dans la société acquise présentant des conditions défavorables par rapport à celles du marché à la date d'acquisition.

3.18. Avantages du personnel

3.18.1. Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues.

3.18.2. Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est, le cas échéant déduite. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

3.18.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs ; et que les personnes concernées ont été informées avant la date de clôture. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable

3.18.4. Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

3.18.5. Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La charge afférente est recalculée à chaque clôture en fonction des niveaux d'atteinte des critères de performance et du taux de turnover. Pour déterminer la charge future attendue sur ces plans, les paramètres sont réactualisés à chaque clôture en fonction des réalisations passées et de la meilleure estimation du management à cette date. Les paramètres définitifs pourront donc s'avérer différents de ceux initialement estimés.

i. Instruments dénoués par émission d'actions AdUX

Pour valoriser ces instruments, le Groupe utilise le modèle mathématique Black & Scholes. Les modifications des conditions de marché postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale. En particulier, les plans d'attribution d'actions gratuites sont évalués sur la base du cours de l'action AdUX au jour du Conseil d'Administration qui a décidé de l'attribution de ces actions gratuites en tenant compte de la période d'inaccessibilité de l'action après l'acquisition des droits et du dividende attendu.

La juste valeur de ces instruments, déterminée à la date d'attribution, est comptabilisée en charge, en contrepartie des capitaux propres, et répartie sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent leurs droits. L'évaluation de la charge prend en compte la probabilité de réalisation des conditions de performance et de présence.

La charge cumulée relative à ces instruments est ajustée à chaque arrêté en fonction de la réactualisation des taux d'atteinte de performance et de présence. Cette différence est constatée en compte de résultat.

ii. Instruments dénoués par remise de numéraire

La charge, évaluée à la date d'attribution, est répartie sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent leurs droits. La contrepartie de cette charge est une dette. L'évaluation de la charge prend en compte la probabilité de réalisation des conditions de performance et de présence.



Lorsque ces plans sont issus d'acquisitions de filiales, la durée de vie estimée de l'instrument est calculée sur la base des plans initialement attribués aux salariés.

La charge cumulée relative à ces instruments est réévaluée à chaque arrêté. Le cas échéant, la différence de valorisation est constatée en compte de résultat.

3.19. Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8, la définition des secteurs opérationnels et reportables du Groupe a été revue suite à l'évolution de son organisation et à la modifications du suivi de ses activités notamment du fait de la mise en place des synergies commerciales et de coûts avec son actionnaire majoritaire Azerion :

✓ Secteur reportable « Adsales »

Ce secteur reportable regroupe les forces commerciales européennes propres au groupe AdUX. Le secteur Adsales est composé des équipes qui accompagnent les annonceurs et les agences media en proposant des dispositifs publicitaires. Les équipes commerciales de l'Adsales se situent dans tous les pays où le groupe AdUX est établi (France, Belgique, Italie, Espagne et Pays-Bas).

✓ Secteur reportable « Adtech »

Ce secteur reportable comporte deux secteurs opérationnels correspondant aux plateformes technologies propres au groupe AdUX pour la diffusion des publicités numériques (Quantum & Admoove).

Les performances opérationnelles et financières des secteurs opérationnels sont régulièrement revues par la direction sur la base d'un reporting interne. Cette identification est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entreprise :

- qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges (y compris les produits et les charges liés aux transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ; et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

En conséquence, le Groupe fournit en Note 23 les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires sectoriel
- l'EBITDA sectoriel
- des rapprochements des totaux des informations sectorielles avec les montants correspondants du Groupe.

Aucun actif ni passif n'est affecté aux secteurs dans le système interne de suivi des résultats.

3.20. Chiffre d'affaires

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Selon la norme IFRS 15, l'entreprise qui agit en tant que principal dans la transaction reconnaît en chiffre d'affaires les montants facturés aux clients finaux. Afin de déterminer si l'entreprise agit en tant que principal ou au contraire en tant qu'agent, il convient d'évaluer les risques et responsabilités pris par l'entreprise pour livrer les biens ou rendre les services. Dans cette optique, AdUX s'est référé à la norme IFRS 15, qui donne une liste d'indicateurs pour déterminer si l'entreprise agit en tant que principal ou agent. Pour la reconnaissance du chiffre d'affaires brut, AdUX s'est assuré que les indicateurs démontrant que la Société agit en tant que principal étaient bien présents dans les transactions effectuées avec ses clients, annonceurs ou internautes. AdUX intervient généralement comme prestataire unique de l'annonceur et non comme commissionnaire. L'annonceur n'a donc, dans ce cas, aucune relation contractuelle avec le site support.

Activités

✓ Adsales

L'activité principale du Groupe consiste à proposer aux annonceurs une prestation globale relative à leurs campagnes publicitaires sur les sites Internet avec lesquels AdUX a signé un contrat de régie. Le prix de la prestation facturée à l'annonceur comprend de façon indissociable le prix de l'espace publicitaire, le conseil quant aux choix des supports ainsi que le coût des prestations techniques de mise en ligne, de diffusion ainsi que de suivi de la campagne (tant en termes quantitatif que qualitatif) et le recouvrement des factures émises. Le chiffre d'affaires correspond donc aux montants facturés aux annonceurs.

Le secteur Adsales est composé des équipes qui accompagnent les annonceurs et les agences media en proposant des dispositifs publicitaires reposant sur les actifs technologiques propriétaires. Les équipes commerciales se situent dans tous les pays où le groupe AdUX est établi (France, Belgique, Italie, Espagne et Pays-Bas).

Les solutions commerciales répondent aussi bien aux problématiques des annonceurs sur des sujets de notoriété ou sur des objectifs de performance. Les dispositifs ainsi vendus reposent principalement sur des ciblage d'audience ou de contexte garantissant certains niveaux de performance comme des taux de visibilité ou de complétion pour les formats vidéos, les taux d'interaction et autres coûts d'acquisition pour les autres formats. Les équipes ont la capacité de proposer ces dispositifs en gré à gré (vente via des bons de commandes) et en programmation via la mise en place de deals ID que les partenaires pourront opérer depuis leur propre plateforme d'achat.

✓ Adtech

Ce secteur reportable comportent deux secteurs opérationnels correspondant aux plateformes technologies propres au groupe AdUX pour la diffusion des publicités numériques (Quantum & Admoove)

Quantum (native advertising)

Le native advertising est un format de publicité non-intrusif qui s'intègre parfaitement au média sur lequel elle est affichée. Une publicité native sur page web cherchera à imiter sa charte graphique, sa police, sa taille, etc.

La plateforme Quantum permet de gérer ces formats et cette approche sur mesure à l'échelle de milliers de différents sites internet qui en assurent la diffusion, et de milliards d'objets publicitaires achetés et vendus chaque mois en mode programmation (bourse électronique d'échange). Quantum permet de gérer de façon automatisée et standardisée la conception (CMS), la vente et la diffusion (SSP) des objets publicitaires qui vont ensuite s'afficher de façon particularisée sur chaque media online.

La commercialisation de ces espaces publicitaires peut être réalisée via des ventes en gré à gré matérialisées par la signature de bons de commande ou via des ventes réalisées sur des plateformes automatisées où les enchères se font en temps réel (RTB).

Admoove (geo marketing, drive-to-store)

Admoove est un spécialiste du géo marketing digital.

Admoove utilise un ensemble de données afin de diffuser des publicités adaptées et géociblées auprès des mobinautes, et ainsi générer du trafic dans des lieux de ventes physiques : grande distribution, enseignes d'habillement, restauration rapide, concessions automobiles, agences bancaires etc....

L'adoption du règlement RGPD (Règlement Général de Protection des Données) a profondément bouleversé le secteur de la publicité digitale en rendant obligatoire le consentement des utilisateurs pour l'utilisation de leurs données. Anticipant la tendance à une défiance des consommateurs vis-à-vis du *tracking* publicitaire, Admoove a dû adapter les modalités de collecte afin de se conformer au dispositif RGPD avec son partenaire technologique Beeswax.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des activités décrites ci-dessus est comptabilisé au fur et à mesure que le groupe acquiert le droit de facturer les agences, les annonceurs ou les plateformes automatisées. En effet, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où l'obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire au moment de la mise en ligne et la diffusion d'objets publicitaires de différents formats sur un ou plusieurs supports et/ou diffusion de publicité ou engagement sur un nombre de clics ou actions sur le message publicitaire des annonceurs. Le fait générateur est donc la diffusion effective des contenus.

Les clients reçoivent et consomment des avantages du service au fur et à mesure de la performance du groupe AdUX avec une comptabilisation progressive du chiffre d'affaires en fonction de la diffusion et ou de la performance de la campagne (nombre de clics par exemple).

3.21. Charges facturées par les supports



Les charges facturées par les supports correspondent principalement à des charges liées à la diffusion des campagnes publicitaires sur les sites Internet. Ces derniers développent du contenu pour attirer la plus forte audience possible sur leurs sites. Ils monétisent cette audience grâce à la vente d'espaces publicitaires.

3.22. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, additionné à tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill. Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits (ou augmentés) dans la proportion où il n'est plus désormais probable (où il redevient probable) qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

3.23. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en déduisant du résultat opérationnel courant les autres produits et charges non courants. Les autres produits et charges non courants comprennent le cas échéant les dépréciations des goodwills et autres immobilisations acquises, les plus ou moins-values de cession de sociétés consolidées ou d'activités, les charges de restructuration, les charges liées à des litiges commerciaux, des ruptures exceptionnelles de contrats ou défaillances de partenaires.

3.24. Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté du nombre d'actions propres détenues. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté du nombre d'actions propres détenues en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les options sur actions et les actions gratuites attribuées aux membres du management et du personnel.

Note 4. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au Conseil d'Administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

4.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit, tant au niveau des clients, qu'au niveau géographique.

Le Groupe a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison pratiquées par le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

A chaque clôture, le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation est déterminée par une analyse des risques significatifs individualisés.

Afin de limiter le risque de crédit, la société AdUX a souscrit un contrat d'assurance-crédit pour ses filiales françaises. Ce contrat d'assurance-crédit souscrit repose sur trois services : la prévention, le recouvrement, l'indemnisation.

- La prévention : l'assureur-crédit exerce une surveillance permanente et informe la société en cas de dégradation de la solvabilité de ses clients,
- Le recouvrement : en cas d'impayé, la société transmet le dossier contentieux constitué de l'ensemble des pièces justifiant la créance à la compagnie d'assurance qui intervient auprès du débiteur défaillant et se charge du recouvrement par voie amiable et judiciaire,
- L'indemnisation : la société sera indemnisée en cas d'insolvabilité de droit (procédure collective) ou insolvabilité de fait (non-paiement non litigieux). La compagnie d'assurance supporte 95 % du montant hors taxe pour les principaux encours et 70% du montant hors taxe pour les clients en « non dénommé ». Le délai d'indemnisation est de 1 mois pour une insolvabilité constatée et de 6 mois maximum pour une insolvabilité de fait. Pour bénéficier de cette couverture, les filiales doivent obtenir au préalable auprès de l'assureur son accord de couverture client par client, et effectuer la déclaration d'impayé dans les 150 jours après échéance ou 30 jours en cas de procédure collective.

L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est indiquée au sein des notes suivantes :

- Note 15 Autres actifs financiers
- Note 16 Clients et autres débiteurs
- Note 16 Autres actifs courants

4.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser son retour de trésorerie sur investissements. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

De plus, certaines filiales du Groupe ont souscrit des contrats d'affacturage qui leur permettent d'obtenir un financement à court terme et d'être plus flexibles dans la gestion quotidienne de leurs liquidités.

Au 31 décembre 2020, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	moins de 1 an	1-5 ans	Plus de 5 ans
Prêt à taux zéro pour l'innovation	1 080	1 080	480	600	-
Prêt Garanti par l'Etat	400	400	-	400	-
Contrat d'affacturage	1 420	1 420	1 420	-	-
Dettes fournisseurs et dettes sur immos	21 505	21 505	21 505	-	-
Dettes fiscales et sociales	4 582	4 582	4 582	-	-
Autres dettes	1 342	1 342	1 342	-	-
Découverts bancaires	0	-	-	-	-
Total	30 328	30 328	29 328	1 000	-

Les emprunts et dettes financières sont détaillés Note 20.

4.3. Catégorisation des instruments financiers

<i>en milliers d'euros</i>	CATEGORIES			31 déc.2020	
	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI	Actifs financiers évalués au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres actifs financiers	-	2	129	130	130
Créances clients	-	-	13 345	13 345	13 345
Autres actifs courants	-	-	7 001	7 001	7 001
Actifs financiers courants	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents	1 557	-	-	1 557	1 557
ACTIFS FINANCIERS	1 557	2	20 474	22 034	22 034
Emprunts et dettes financières	-	-	3 933	3 933	3 933
Dettes non courantes	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	-	-	21 407	21 407	21 407
Autres dettes et passifs courants	-	-	5 764	5 764	5 764
PASSIFS FINANCIERS	-	-	31 104	31 104	31 104

Hiérarchie de juste valeur

Les instruments financiers valorisés à la juste valeur après leur première comptabilisation se hiérarchisent de la manière suivante :

- Niveau 1 : Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur par compte de résultat en référence à des prix cotés sur des marchés actifs,
- Niveau 2 : Les instruments dérivés sont évalués en référence à des paramètres observables sur des marchés actifs,
- Niveau 3 : les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif et au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Note 5. Périmètre de consolidation

5.1. Liste des entités consolidées

Dénomination sociale	Pays	% de détention directe et indirecte au 31/12/2020	% de contrôle au 31/12/2020	Méthode de consolidation	Date de création ou d'acquisition	Date de clôture
Adysseum SARL	France	100%	100%	IG	13.05.02	31.12
Adexpert SPRL	Belgique	100%	100%	IG	06.06.14	31.12
Allopass Scandinavia AB	Suède	100%	100%	IG	30.09.09	31.12
Fotolog SAS	France	49%	49%	ME	15.05.14	31.12
AdPulse SAS	France	100%	100%	IG	02.12.14	31.12
AdUX Regions SAS	France	49%	49%	ME	06.12.12	31.12
Quantum Publicidad S.L.	Espagne	100%	100%	IG	28.02.19	31.12
Hi-Media LLC	USA	100%	100%	IG	30.04.15	31.12
Admoove SAS	France	100%	100%	IG	02.12.11	31.12
AdUX Tunisie SARL	Tunisie	100%	100%	IG	23.09.11	31.12
Quantum Belgium SPRL	Belgique	100%	100%	IG	27.12.17	31.12
Quantum Advertising Germany GmbH	Allemagne	100%	100%	IG	13.04.18	31.12
Quantum Advertising España SL	Espagne	100%	100%	IG	14.07.16	31.12
Quantum Native Solutions Italia SRL	Italie	100%	100%	IG	22.12.15	31.12
Quantum Advertising Nederland BV	Pays-Bas	51%	51%	IG	04.10.18	31.12
Quantum SAS	France	100%	100%	IG	23.04.14	31.12
Groupe Hi-media USA Inc	USA	100%	100%	IG	27.11.07	31.12
Hi-media Italia SRL	Italie	100%	100%	IG	31.08.09	31.12
Hi-media Nederland BV	Pays-Bas	100%	100%	IG	31.08.09	31.12
AdUX Benelux SPRL	Belgique	100%	100%	IG	14.03.08	31.12

IG : Intégration Globale

ME : Mise en Equivalence

Note 6. Charges de personnel

La ventilation des charges de personnel entre salaires, charges sociales et indemnités de fin de carrière se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Salaires	-3 987	-5 538
Charges sociales	-1 018	-2 179
Provision pour indemnités de fin de carrières	-30	-37
Convention de prestation de services	504	0
Charges de personnel	-4 530	-7 754

En 2019, AdUX a signé une convention de prestation de services avec Azerion Holding B.V. par laquelle les équipes supports assistent les équipes d' Azerion Holding B.V. dans la mise en place de support marketing des ventes et d'outils de reporting commercial et financier dans ses filiales. Cette convention matérialise la mise en place de synergies avec le groupe Azerion donnant lieu à une facturation et rémunération d'AdUX. Au 31 décembre 2020, le montant de la convention de prestation de services s'est élevé à 504 k€ contre 447 k€ en 2019. Cette prestation était comptabilisée dans les achats en 2019.

En date du 31 Janvier 2020, le Conseil d'administration de la Société a mis fin aux fonctions de Président Directeur Général de Monsieur Cyril Zimmermann.

Les effectifs moyens varient comme suit :

	2020	2019
Effectif Moyen	91	127

Dans le cadre des mesures gouvernementales mises en place pour venir en aide aux entreprises face à la crise du COVID-19, le Groupe a pu bénéficier de ces mesures tels que le recours au chômage partiel ainsi que des exonérations et aides au paiement de charges sociales. Pour l'année 2020, le détail des ces aides par pays se compose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020
France	706
Belgique	130
Espagne	43
Total aides COVID	879

Note 7. Autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants s'élèvent à +0,6 million d'euros et correspondent essentiellement:

- aux produits liés à la résolution des litiges commerciaux (cf. Note 1 – Evènements marquants) pour +0,7 million d'euros
- aux plus ou moins values de cession de différentes participations pour +0,3 million d'euros
- aux charges de restructuration et de réorganisation pour -0,4 million d'euros

Note 8. Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Produits de placement	26	17
Intérêts sur emprunt	-66	-52
Autres éléments du résultat financier	-139	-445
Résultat financier	-180	-480

Note 9. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Impôts courants	- 72	- 125
Impôts différés	1	68
Impôts différés sur éléments non courants	-	-
(Charge)/Produit d'impôts	- 71	- 58
<i>Taux effectif d'impôt (%)</i>	9%	18%

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'impôt théorique s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Taux d'imposition en France	28,00%	33,33%
(Charge)/Produit d'impôts théorique	218	77
<i>Eléments de rapprochement avec le taux effectif :</i>	-	-
Effet changement de taux	-	-
Résultats imputés sur déficits reportables antérieurs préalablement non constatés	70	32
Reconnaissance / (dépréciation) d'impôts différés actifs sur déficits reportables antérieurs	-	-
Différence de taux d'imposition entre les pays	- 107	- 34
Effet des reports déficitaires de l'exercice non activés	- 1 756	- 614
Différences permanentes et autres éléments	1 432	560
Impôts sans base	71	- 78
(Charge)/Produit d'impôts réel	- 71	- 58
<i>Taux effectif d'impôt</i>	9%	18%

Les sociétés AdUX SA, AdPulse SAS, AdMoove SAS, Quantum SAS et Adysseum SARL sont intégrées fiscalement.

Note 10. Goodwill

La valeur des goodwill s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	Var. change	Var. périmètre	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2020
Goodwill	85 243	-	-15 174	-	-	-	70 070
Impairments	-82 776	-	15 174	-	-	-	-67 602
Goodwill net	2 468	-	-	-	-	-	2 468

10.1. Valeur nette comptable des goodwill affectée à chaque UGT

La valeur nette comptable des goodwill affectés à chaque UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	Réallocation	Var. change	Var. périmètre	Aug.	Dim.	31 déc.2020
Admoove	1 891	-	-	-	-	-	1 891
Quantum	83	-	-	-	-	-	83
Premium Audience Network S.L.	493	-	-	-	-	-	493
Goodwill	2 468	-	-	-	-	-	2 468

10.2. Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, un test de dépréciation sur l'ensemble de ces UGT a été effectué selon les mêmes modalités que les exercices précédents. Cette procédure, s'appuyant principalement sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur de l'unité génératrice de trésorerie sont les suivantes :

- méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie : valeur d'utilité,
- nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés et projetés à l'infini : 4 ans (2021-2024 normative),
- taux de croissance à long terme : 2,5% (2,5 % en 2019),
- taux d'actualisation Europe : 11.2% (11,2 % en 2019),
- taux de croissance du chiffre d'affaires : compris entre -18% et +19.6% par an sur la période 2021-2024 (+5% et +25% en 2019), en fonction des pays, des activités et des lancements de nouveaux produits.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital. Il a été calculé par la société selon les normes sur la base de données sectorielles et de données de source de marché pour le beta, le taux sans risque et la prime de risque et la dette.

Le taux de croissance à long terme résulte d'une moyenne des estimations d'un échantillon représentatif des sources de marché.

Une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres-clés n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie deviendrait inférieure à sa valeur comptable. Les variations des paramètres-clés utilisées dans cette analyse de sensibilité sont présentées ci-après :

	Taux d'actualisation	Var	Taux de croissance à l'infini	Var	Taux EBITDA	Taux de croissance CA *
	Taux utilisé		Taux utilisé			
Native Advertising	11,2%	+200 pts	2,5%	-150 pts	-100 pts	-10 %
Drive to Store	11,2%	+100 pts	2,5%	-100 pts	-50 pts	-3,0%

Les tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier les hypothèses ci-dessus à la fois séparément et deux par deux et les résultats n'ont pas amené de scénario probable où la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable.

Note 11. Immobilisations incorporelles

Les frais de développement activés durant la période sont inscrits dans la ligne « Logiciels et licences » et correspondent principalement à la poursuite des développements sur les plateformes de Quantum et d'Admoove.

La valeur brute des immobilisations incorporelles évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2020
Logiciels et licences	11 281	-79	529	61	-991	10 802
Marques	4 079	-339	-	-	-	3 741
Relation client	657	-	-	-	-657	-
Immobilisations en cours	193	-	-541	500	-76	77
Autres	7	-	-	-	-	7
Total	16 217	-417	-12	562	-1 724	14 626

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2020
Logiciels et licences	10 050	-79	-	807	-667	10 111
Marques	4 006	-339	-	-	-	3 667
Relation client	657	-	-	-	-657	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Autres	6	-	-	0	-	6
Total	14 719	-417	-	807	324	13 784

Les valeurs nettes des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Logiciels et licences	691	1 231
Marques	74	74
Relation client	0	0
Immobilisations en cours	77	193
Autres	0	1
Total	842	1 498

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie affectée à chaque UGT se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>		31 déc.2020	31 déc.2019
UGT	Actif		
Hi Media	Marque Hi Media	74	74
Total		74	74

Note 12. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2020
Agencements et installations	238	1	0	1	-35	206
Matériel de bureau et informatique	1 996	0	-	17	-33	1 980
Mobilier	501	2	-	6	-63	446
Total	2 735	3	0	24	-131	2 633

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2020
Agencements et installations	84	1	-	34	-24	94
Matériel de bureau et informatique	1 955	0	-0	24	-30	1 950
Mobilier	458	2	-	12	-50	421
Total	2 497	3	-0	69	-104	2 464

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Agencements et installations	113	155
Matériel de bureau et informatique	31	41
Mobilier	25	43
Total	168	240

Note 13. IFRS 16

La norme IFRS16 traite tous les contrats de location suivant un modèle unique consistant à enregistrer au passif, l'obligation locative (somme des paiements futurs actualisés), et à l'actif, un droit d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti sur la durée des contrats de location (en prenant en compte les périodes optionnelles lorsqu'il est raisonnablement certain de les exercer).

Les contrats conclus par AdUX Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent :

- principalement les locations immobilières : AdUX Groupe est locataire de ses bureaux dans la plupart des villes où il opère ;
- et plus accessoirement les locations de véhicules et d'équipements informatiques.

Les taux d'actualisation sont basés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe estimé par devise à partir d'éléments de marché disponibles à cette date. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré pour l'ensemble des dettes de loyers s'élève à 8%.

Le Groupe a également choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme sur les contrats ayant une durée strictement inférieure à douze mois et/ou les contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 dollars américains.

Compte de résultat incluant l'impact IFRS 16

<i>en milliers d'euros</i>	31 Dec.2020	31 Dec. 2019
Dépréciations et amortissements	-432	-367
Charges financières	-119	-132

Bilan simplifié impact IFRS 16

<i>en milliers d'euros</i>	31 Dec.2020	31 Dec. 2019
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	956	1 193
Actif non-courant	956	1 193
Dette de location à long terme	723	959
Dette de location à court terme	310	293
Passif non-courant	1 033	1 252

Note 14. Impôts différés**14.1. Impôts différés actifs et passifs reconnus**

Le détail des impôts différés constatés en résultat est présenté en Note 9 ci-dessus.

Les sources d'impôts différés actifs et passifs nets reconnus au 31 décembre 2020 sont les suivantes, présentées nettes par entité fiscale :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Déficits fiscaux reportables	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
Autres différences temporelles	389	715
Impôts différés actifs	389	715
Dépréciation	-389	-715
Impôts différés actifs nets	0	0

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS NETS

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Immobilisations incorporelles	-	-
Autres différences temporelles	-	-
Impôts différés passifs	0	0

14.2. Impôts différés actifs non reconnus

Au 31 décembre 2020, les impôts différés actifs non reconnus sont principalement constitués de déficits fiscaux sur Groupe HiMedia USA pour 19,2 millions d'euros en base qui sont utilisables pendant 20 ans à compter de leur constitution, et du groupe d'intégration fiscale dont la tête est AdUX pour 62,2 millions d'euros en base, utilisables sans limitation de durée.

Note 15. Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2020, les autres actifs financiers se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Titres mis en équivalence	45	45
Autres titres	1	1
Dépôts et cautionnements	129	128
Total	175	173

Note 16. Clients et autres débiteurs

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Clients et factures à établir	16 129	16 931
Dépréciation	-2 784	-2 687
Clients et comptes rattachés	13 345	14 245

La valeur nette comptable indiquée ci-dessus représente l'exposition estimée maximale au risque de crédit sur ce poste.

Au 31 décembre 2020, en application de la norme IAS 8 une revue des contrats d'affacturage a été effectuée. Celle-ci montre qu'il n'existe pas de contrat d'affacturage avec transfert de risques.

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Non échues (*)	7 932	9 069
0-30 jours	1 311	911
31-120 jours	1 728	1 607
120-360 jours	1 400	1 592
+ d'un an	974	1 066
Clients et comptes rattachés	13 345	14 245

(*) Toutes les créances non échues sont d'échéance inférieure à un an.

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Dépréciations : Solde au 1er janvier	2 687	2 608
Dotation de la période	97	88
Perte de valeur comptabilisée	0	-3
Variation de périmètre	0	-6
Dépréciations : Solde au 31/12	2 784	2 687

La dépréciation correspond principalement à des créances échues pour lesquelles la recouvrabilité présente un risque au 31 décembre 2020.

Note 17. Autres actifs courants

Tous les autres actifs courants sont d'échéance inférieure à un an.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à la quote-part de frais généraux relative à la période postérieure au 31 décembre 2020.

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Actifs fiscaux et sociaux	4 553	8 679
Créances vis-à-vis des parties liées	1 057	976
Charges constatées d'avance	53	94
Fonds de garantie Factor	0	0
Autres	651	1 811
Autres actifs courants	6 313	11 560

Le poste Actifs fiscaux et sociaux est principalement constitué des créances de TVA.

Note 18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Parts d'OPCVM	-	-
Trésorerie disponible chez le factor	-	-
Disponibilités	1 557	3 172
Trésorerie et équiv. de trésorerie	1 557	3 172

Note 19. Capitaux propres

Pour la variation des capitaux propres consolidés du Groupe, se reporter en page 8 ci-dessus.

La valeur nominale de l'action AdUX s'élève à 1,50 euros.

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS. Elle consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel ou futur ainsi que de la distribution de dividendes.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du Groupe. La part des minoritaires est constituée de la part des actionnaires hors-groupe de Quantum Adverting Nederland. Elle varie essentiellement en fonction des évolutions des réserves et résultats de ces filiales.

Les capitaux propres part du Groupe comprennent le capital social de AdUX SA, diminué des titres d'autocontrôle détenus, ainsi que les réserves et résultats accumulés par le Groupe.

Le Groupe a la volonté de faire participer les salariés au capital via l'attribution de stock-options et d'actions gratuites.

Note 20. Emprunts et dettes financières

<i>en milliers d'euros</i>	solde au bilan au 31 déc.2020		<i>Monnaie d'émission</i>	<i>Échéance</i>	<i>Taux effectif</i>
	Non courants	Courants			
Prêt à taux zéro pour l'innovation	600	480	EUR	2022	0
Prêt garanti par l'Etat	400	-	EUR	2022	0
Contrat d'affacturage	-	1 420	EUR	2021	0
Total	1 000	1 900			

Suite aux mesures mises en place liées au soutien aux entreprises du fait de la crise sanitaire du Covid-19, la BPI a décalé automatiquement les échéanciers de 6 mois pour le prêt à taux zéro pour l'innovation, la dernière échéance sera donc le 31 mars 2023.

Dans le cadre des mesures mises en place par le gouvernement suite à la crise du COVID-19, la société Adysseum a contracté un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 400.000 euros auprès de la BNP le 19 juin 2020. Ce financement est un prêt de trésorerie d'un an dont le remboursement du capital et le paiement des intérêts et des accessoires interviendra en une fois à la date d'échéance. Ce prêt offre la possibilité de demander l'amortissement des sommes dues à l'échéance sur une période additionnelle de 1 à 5 ans.

A la suite d'un accord entre le Ministère de l'Économie et des Finances et de la profession bancaire le 14 janvier 2021, toutes les entreprises qui le souhaitent, quelles que soient leur activité et leur taille, peuvent également solliciter un différé d'un an supplémentaire pour commencer à rembourser leur prêt garanti par l'État. Le groupe souhaite en faire la demande.

Note 21. Provisions courantes et non courantes

21.1. Détail des provisions non courantes

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Provisions pour risques et charges	105	0
Indemnités de fin de carrière	475	480
Provisions non courantes	580	480

21.2. Détail des provisions courantes

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Provisions pour risques et charges	200	2 052
Provisions courantes	200	2 052

21.3. Provisions pour risques et charges

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2019	Dot. Période	Reprise non utilisée	Reprise Utilisée	31 Déc.2020
Provisions pour risques et charges	2 052	170	-876	-1 040	305

Au 31 décembre 2020, les provisions pour risques et charges sont essentiellement liées à des litiges prud'homaux.

Au cours de l'exercice 2020, des reprises de provisions liées à des litiges commerciaux nés aux cours des exercices précédents ont été comptabilisées suite aux événements suivants :

- Le 11 mars 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné la société Quantum, dont AdUX est actionnaire à 100 %, au paiement de la somme de 1,07 million d'euros à la suite d'un litige commercial. La société Quantum a interjeté appel de ce jugement le 14 mars 2019 (cf. Note 2). Une provision pour la totalité de ce montant avait été comptabilisée dans les comptes consolidés.

Par un protocole signé en date des 15, 17 et 18 février 2021, la société AdUX, venant aux droits de sa filiale Quantum pour les besoins dudit protocole, et l'intimé, ont mis un terme à leur différend. Par ce protocole, la société AdUX accepte de verser à l'intimé une somme forfaitaire de 353 690 euros (montant présenté en reprise utilisée dans le tableau ci-dessus), se désiste de l'appel interjeté et renonce à toute poursuite à l'encontre de l'intimé. En contrepartie, l'intimé renonce quant à elle au bénéfice de la première condamnation du 11 mars 2019 et renonce à

toute poursuite à l'encontre des sociétés Quantum et AdUX s'agissant des différends afférents au litige commercial et renonce à son pourvoi visant à contester l'ouverture de la procédure de sauvegarde de Quantum.

- Par acte daté du 21 juin 2016, AdUX a assigné un éditeur ainsi que des régies ayant repris la commercialisation des espaces publicitaires de cet éditeur en raison de :
 - la résiliation fautive du contrat de régie et de partenariat conclu avec l'éditeur ; et
 - du transfert des effets de ce contrat à d'autres régies.

A cette fin, AdUX réclame notamment à ces différentes sociétés la somme de 2.4m€.

En 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné l'éditeur pour rupture abusive de contrat au paiement de 1m€ et a ordonné l'exécution provisoire.

AdUX a procédé à la signification du jugement.

L'éditeur a fait appel du jugement.

Une procédure de redressement judiciaire à l'égard de l'éditeur a été ouverte le 1er août 2019.

AdUX a déclaré sa créance au passif de l'éditeur.

Le 21 juillet 2020, il a été mis fin au litige avec l'éditeur par la signature d'un protocole transactionnel en contrepartie duquel AdUX a reçu la somme de 80 000 euros le 30 juillet 2020 et l'éditeur s'est désisté de la procédure d'appel entraînant une reprise de provision pour risques de 767 000 euros, dont 687 000 euros ont été présentés comme reprise de provision utilisée.

21.4. Avantages du personnel

Les engagements du groupe concernent principalement les entités françaises et Italiennes. L'évaluation des engagements de retraites pour les entités françaises est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements ont été calculés conformément aux dispositions de la convention collective de la Publicité pour AdUX et ses filiales

La provision relative aux engagements de retraite du Groupe évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Valeur actualisée des obligations au 1 ^{er} janvier	480	430
Coût des services rendus et coût financier	43	25
Pertes/(gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	- 48	25
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	475	480

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite pour les entités françaises à la clôture sont les suivants:

	2020	2019	2018
Taux d'actualisation	0,40%	0,80%	1,60%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%	2,50%	2,50%
Age de départ à la retraite (Cadres)	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite (Non Cadres)	62 ans	62 ans	62 ans
Table de survie	INSEE F 2010	INSEE F 2010	INSEE F 2010

L'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Note 22. Autres dettes et passifs courants

Les autres dettes sont principalement d'échéance inférieure à un an.

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2020	31 déc.2019
Dettes fiscales et sociales	4 582	8 567
Dettes sur immobilisations	97	159
Produits constatés d'avance	257	454
Autres dettes	1 085	544
Autres dettes courantes	6 021	9 723

Le poste Dettes fiscales et sociales est principalement constitué des dettes de TVA et de dettes envers des organismes sociaux.

Note 23. Informations sectorielles

La définition des secteurs opérationnels et reportables du Groupe a été revue suite à l'évolution de son organisation et à la modification du suivi de ses activités (cf Note 3.19).

En application d'IFRS 8, les données présentées pour chacun des segments au titre de l'année 2019 ont été retraitées dans l'information détaillée ci-après, afin de refléter les modifications apportées en 2020 :

<i>en milliers d'euros</i>	Adsales		Adtech		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Chiffre d'affaires	15 980	22 479	1 966	2 287	17 947	24 766
Marge brute	7 208	10 958	909	960	8 116	11 918
EBITDA	100	135	321	(27)	421	108

Note 24. Plan d'options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites**24.1. Options de souscriptions d'actions**

	Plan n°11	Plan n°12	Total
Date d'assemblée	03-mai-11	03-mai-11	
Date du Conseil d'Administration	31-janv-12	27-août-12	
Nombre total d'actions attribuées (avant regroupement)	385 000	105 000	490 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (avant regroupement)	159 620	64 600	224 220
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux exécutifs (avant regroupement)	0	49 600	49 600
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés (avant regroupement)	159 620	0	159 620
Point de départ d'exercice des options	31-janv-14	27-août-14	
Date d'expiration	31-janv-22	27-août-22	
Prix de souscription (en euros) ⁽¹⁾	2,13	1,93	
Nombre d'options souscrites au 31/12/20	-	-	-

Données après regroupement d'actions et après les ajustements consécutifs à la distribution en nature des titres HiPay ⁽²⁾ et à l'augmentation de capital du 30 décembre 2019 ⁽³⁾:

	Plan n°11	Plan n°12	Total
Options annulées durant la période	0	0	0
Nombre d'actions pouvant être souscrites après la clôture	27 618	10 907	38 525
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux exécutifs	0	0	0
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les dix premiers attributaires	27 618	0	27 618
Prix de souscription en €	12,31	11,43	

⁽¹⁾ Prix de souscription des options calculé au jour de l'attribution des options et correspondant à la moyenne pondérée des cours de bourse des 20 dernières séances (pour certains plans, un abattement de 5% a été effectué)

⁽²⁾ Dans le cadre de la distribution en nature de 80% des titres de HiPay Group en juin 2015, la société a ajusté le prix de souscription des options pour tenir compte de l'effet de cette distribution sur le cours de l'action Hi-Media. La société a également ajusté le nombre d'options attribués afin de préserver les droits des attributaires

Enfin, le nombre d'options prend en compte le regroupement d'actions effectué en juillet 2015 avec une parité de 1 action nouvelle pour 15 actions anciennes

⁽³⁾ A la suite de la réalisation de l'augmentation de capital le 30 décembre 2019, les droits des titulaires ont été ajustés selon les modalités prévues au b) du 1° de l'article R.228-91 du Code de commerce.

Le nombre d'options et moyenne pondérée des prix d'exercice sont les suivants :

Information après regroupement d'actions	2020		2019	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation à l'ouverture	35 247	13,18	35 247	13,18
Options attribuées durant la période	-	-	-	-
Options exercées durant la période	-	-	-	-
Options annulées durant la période	-	-	-	-
Options en circulation à la clôture	35 247	13,18	35 247	13,18
Options pouvant être exercées à la clôture	35 247	13,18	35 247	13,18

Note 25. Engagements hors-bilan

25.1. Engagements reçus

AdUX ne bénéficie d'aucun engagement applicable au 31 décembre 2020.

25.2. Engagements donnés

AdUX SA a signé le 20 juillet 2018, un bail concernant les locaux situés 101-109 rue Jean Jaurès à Levallois-Perret hébergeant les activités françaises du Groupe pour une durée de 6 ans minimum.

25.3. Litiges

Des litiges prud'homaux sont nés avec des ex-salariés contestant la légitimité de leurs licenciements. La société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du juste fondement des actions des demandeurs.

Note 26. Transactions entre parties liées

26.1. Rémunérations versées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice

26.1.1. Mandataires sociaux exécutifs

en milliers d'euros	31 déc.2020	31 déc.2019
Avantages du personnel à court terme (y compris avantages en nature)	212	240
Avantages du personnel à court terme (y compris avantages en nature) perçus au titre de au titre de l'exercice précédent	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	30	-
Paiements fondés sur des actions	-	-
Total	242	240

26.1.2. Mandataires sociaux non-exécutifs

La rémunération des mandataires sociaux non exécutifs est uniquement composée des jetons de présence pour un montant de 15k€.

26.2. Transactions avec les filiales

AdUX SA facture à ses filiales des frais d'advertising, des frais de holding (management fees) ainsi que des frais de marque et des refacturations de personnel qui sont éliminés dans les comptes consolidés. AdUX SA facture et est facturée par les sociétés mises en équivalence de flux liés à l'activité.

26.3. Autres parties liées

Au cours de l'exercice 2020, aucune opération significative, autre que celles mentionnées dans la Note 1 « Evénements marquants » n'a été réalisée avec :

- des actionnaires détenant un droit de vote significatif dans le capital d'AdUX SA,
- des membres des organes de direction, y compris les administrateurs,
- des entités sur lesquelles un des principaux dirigeants ou actionnaires exercent le contrôle, une influence notable ou détiennent un droit de vote significatif.

Note 27. Honoraires des commissaires aux comptes

	PWC		Fiderec		Autres CAC		Total	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés								
- AdUX S.A.	74	74	59	51	-	-	133	125
- Filiales intégrées globalement	25	25	15	27	17	20	57	72
Services autres que la certification des comptes" ET "Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés"								
- AdUX S.A.	-	11,5	-	2,5	-	-	-	14
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	99	110,5	74	81	17	20	190	211

Les « services autres que la certification des comptes et Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés » en 2019 correspondent intégralement aux honoraires relatifs à l'augmentation de capital de décembre 2019.